

FROZANE TENNIS – LES FLOTS BLEUS – Chemin de Chadenas – 05 200 EMBRUN

*Association loi 1901 – déclaration n°4972 du 28/12/90 à la Préfecture de GAP-
Récépissé du 02/01/91*

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2011

L'assemblée générale de l'association FROZANE TENNIS s'est tenue le 30 juillet 2011 à 18h30 aux FLOTS BLEUS sous la présidence de Bernard Bœuf.

1° Décompte des présents et représentés par la secrétaire Mme Lonchamp :

Présents : Mmes Robillard, Lonchamp, MM. Apigalli, Boursette, Bœuf, Dentrebecq, Déplanque, Fonlupt, Larasse, Valton.

Représentés : Mme Sireaud, MM. Augier, Beuriot, Bordet, Georges, Gex, Larue, Lambert.

Soit : sur 31 membres de l'association Frozane Tennis, 18 membres sont présents ou représentés. Le quorum étant atteint la secrétaire donne la parole au président.

1° Rapport moral du président :

Mandaté par la dernière AG 2010 pour négocier un prix définitif avec les 3 entreprises qui avaient répondu aux appels d'offres concernant la rénovation du terrain de tennis en 2009/2010 à la condition que les fondations de la résidence des « Hauts de Serre-Ponçon » soient réalisées (rappel : ce, afin de se prémunir de possibles mouvements de terrain et d'infiltration d'eau, dus aux travaux de construction de cette résidence située en amont de notre terrain de tennis).

En septembre 2010, puis en février et juillet 2011 j'ai été chez Neige et Soleil et DH pour savoir où en était la commercialisation de cette résidence afin de connaître la date de démarrage des travaux. Les réponses suivantes m'ont été données : 8 lots en acquisition avec promesse d'achats sur les 19, ceci hors garages et place de parkings. Insuffisant, car les banques demandent aux promoteurs d'avoir vendu 60% du prix commercial total de la résidence pour s'engager financièrement dans un tel projet. Autre information : le promoteur M. Iacono ayant des difficultés à trouver un assureur pour faire face aux aléas de construction a revendu à un autre promoteur, IMMO&PRO, la réalisation de cette résidence.

A ce jour aucune opération concernant la construction « des Hauts de Serre-Ponçon » n'a démarré, en conséquence la démarche auprès des entreprises ; Laquet, STGroupe et Tennis du Midi n'a pas été menée.

En conclusion : à ce jour nous ne savons pas quand les travaux de cette résidence vont commencer, et notre terrain de tennis est devenu dangereux malgré les opérations de bouchage menées l'automne dernier, ce printemps et cet été par Maurice Déplanque. Au vu de l'état de dégradation de ce terrain je suggère que cet automne la porte du terrain soit cadenassée afin d'éviter des accidents corporels ; chevilles tordues, et autres lésions dues à des chutes.

2° Rapport Financier du trésorier M. Dentrebecq

FROZANE TENNIS Les Flots Bleus – Chemin de Chadenas		05 200 EMBRUN		
	RAPPORT FINANCIER 2010 – 2011		au 30-07-2011	
	Désignations	Montants en €	Observations	
Recettes	Cotisations 2010 - 2011 (20 €)	660,00 €	33 cotisations pour 31 membres (a)	
	Intérêts 2010 Livret A	83,22 €		
	Intérêts Compte Chèques.	0,12 €		
	Total + :	743,34 €		
Dépenses	Assurance ALLIANZ	222,52 €	Chèque n° 9703993 du 02-08-2010	
	Frais tenue de compte CE	12,12 €		
	Ciment	6,29 €	Chèque n° 9703994 du 24-08-2010	
	Envois recommandés (b)	192,53 €	Chèque n° 9703995 du 20-09-2010	
	Frais Président			
	Frais Secrétaire	53,45 €	Chèque n° 9703996 du 27-07-2011	
	Frais Trésorier	20,80 €	Chèque n° 9703997 du 27-07-2011	
	Total - :	507,71 €		
Bilan	Saison 2010 - 2011	235,63 €		
			Répartitions au 30-07-2011	
			Montants en €	
Soldes	Solde au 30-07-2010	5 644,85 €	Livret A de la CE	5 619,42 €
	Bilan saison 2010 - 2011	235,63 €	Compte chèque CE	261,06 €
	Solde au 30/07/2011	5 880,48 €	Total réparti	5 880,48 €
N. B:	<i>(a) Régularisations 2009-2010 : Mme Pellegrini et M. Dumont = + 2 cotisations</i>			
	<i>(b) Envoi CR AG 2010 + Engagement réfection court + Attestation de copropriété</i>			
Le Commissaire aux Comptes		Le Trésorier,		
Mme Monique ROBILLARD		René DENTREBECQ		

Rapport approuvé à l'unanimité

3° Cotisation pour la saison 2011/2012 : elle reste inchangée soit 20€.

4° Réfection du court de tennis

Après échanges sur le devenir de ce court de tennis entre les membres présents il a été convenu à la majorité des membres présents et représentés de prévoir les travaux de rénovation rapidement.

Les arguments mis en avant par les membres présents :

- La fermeture de ce court sur une période de plus d'une année en vue d'attendre le début des travaux de la résidence des Hauts de Serre-Ponçon afin de commencer cette rénovation serait préjudiciable à l'ensemble des membres de notre association qui ne pourraient plus utiliser ce court de tennis, ce pour lequel ils ont acquis leur logement.
- Une fermeture prolongée de court de tennis pourrait démotiver à l'avenir quelques membres quand au bien fondé de sa rénovation.
- De plus cette fermeture prolongée ne permettrait plus à ceux qui souhaiteraient vendre ou louer leur bien de le faire dans de bonnes conditions financières.
- L'image de notre résidence avec un court fermé qui deviendrait rapidement une friche serait dommageable pour l'ensemble de la copropriété.

Donc il a été convenu la procédure suivante pour mener à bien l'opération de rénovation de ce court de tennis :

4-1 Actualiser les devis des sociétés ; Tennis du Midi, Laquet, ST Groupe – Délai début octobre 2011

4-2 Négocier ces devis et le planning des travaux de rénovation – Délai mi-octobre 2011

4-3 Choix de la société pour assurer la rénovation – Délai fin octobre

4-4 Transmettre à tous les membres de « Frozane Tennis » un courrier d'information concernant le coût de la rénovation avec le planning des travaux, l'objectif serait de mettre à disposition des membres un court de tennis opérationnel pour début juillet 2012. Ce courrier sera accompagné d'un premier appel de fonds correspondant au tiers du coût de la rénovation divisé par les 31 membres composants notre association, exigible fin novembre 2011.

4-5 Les deux autres appels de fonds seraient exigibles pour :

- Appel de fonds N°2, prévision pour la fin janvier 2012
- Appel de fonds N° 3, prévision pour la fin avril 2012 afin d'avoir à disposition les fonds nécessaires au début des travaux
- Remarque : si des membres souhaiteraient verser en seule fois les appels N°2 et 3, ils s'effectueraient à la date prévisionnelle de fin janvier 2012.

Remarque : les dates des appels de fonds de janvier et d'avril pourraient évoluer en fonction de la date de démarrage du chantier de rénovation.

A la suite de ces informations ont été mises aux votes les résolutions suivantes :

Résolution N°1 : Le comité vous propose de réaliser la rénovation du court de tennis pour le printemps 2012 avec un délai de mise à disposition d'un court rénové pour début juillet 2012.

→ La résolution acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 18/31.

Résolution N°2 : Le comité vous demande délégation pour négocier au mieux des intérêts de l'association « Frozane Tennis » les coûts de la rénovation et les délais de réalisation avec les sociétés Tennis du Midi, Laquet, ST Groupe qui ont déjà répondu à un premier appel d'offre en 2009.

→ La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 18/31.

Résolution N°3 : Le comité vous propose d'appeler un tiers de la totalité des fonds nécessaires à la rénovation du court de tennis de l'association « Frozane Tennis » qui sera divisé 31, chiffre correspondant à la totalité des membres de l'association, ce pour la date d'exigibilité le 30 novembre 2011.

→ La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 18/31.

Résolution N°4 : Le comité vous propose d'appeler les deux autres tiers pour la fin janvier 2012 pour le 2^{ième} tiers et fin avril 2012 pour le 3^{ième} tiers. Possibilité est donnée aux membres de « Frozane Tennis » de verser le 2^{ième} et 3^{ième} tiers en une seule fois fin janvier 2012.

→ La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés soit 18/31.

5° Il a été également convenu les modalités suivantes quant à la rénovation de notre court de tennis :

5-1 Le comité sera présent lors de l'ensemble des travaux de rénovation afin d'assurer un suivi du chantier.

5-2 Le trésorier est chargé de demander à notre assureur les conditions de recours possible en cas de dégradations occasionnées par le futur chantier des "Hauts de Serre-Ponçon", sachant qu'en toute probabilité cette rénovation sera effectuée avant le démarrage de ce chantier en amont de notre court de tennis. Réponse sera donnée dans le prochain courrier d'octobre 2011.